secoursalpinsuisse

Rapport annuel et statistiques des interventions **2006**

Une fondation de

rega

Club Alpin Suisse CAS
Club Alpino Svizzero
Schweizer Alpen-Club
Club Alpin Svizzer

Sommaire

Editorial du Président du Conseil de fondation 3

Le Secours Alpin Suisse en 2006 4

Le Secours Alpin Suisse en 2006 en bref 5

Principes de gestion 6

Statistiques des interventions de 2006 8

Commentaire de la marche des affaires et du résultat du compte d'exploitation 15

Bilan et Compte d'exploitation 16

Annexe aux comptes annuels 2006 17

Rapport de l'organe de révision 19

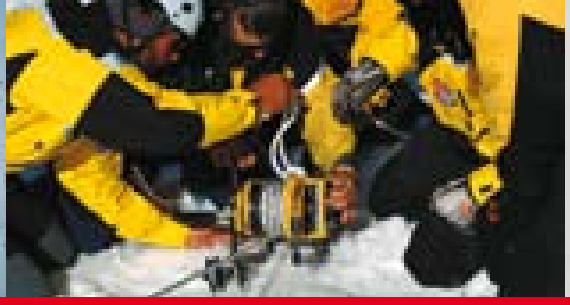

Editorial du Président du Conseil de fondation

David-André Beeler
Président du Conseil
de fondation

Voici le premier rapport annuel de la fondation Secours Alpin Suisse (SAS), une institution née d'un projet de ses fondateurs, la REGA et le Club Alpin Suisse (CAS). Si la fondation est autonome juridiquement et d'un point de vue comptable, de par sa philosophie, le SAS est le maillon d'une chaîne: les interventions de sauvetage sont l'œuvre d'une équipe, le système du sauvetage alpin demeure un travail de groupe, dont les membres sont les sauveteurs sur le terrain, qui œuvrent dans les stations de sauvetage du CAS aux quatre coins du pays et en zone de manière supra-régionale. Un esprit d'équipe qui se décline également dans la collaboration avec les équipes d'intervention de la REGA, autres partenaires dans le sauvetage aérienne, de même que dans la coopération avec d'autres partenaires importants comme par exemple les cantons. Il est essentiel pour moi de souligner ce principe du réseau, le seul à même d'assurer des engagements à toute heure du jour et de la nuit, quelles que soient les conditions météorologiques.

L'année dernière, le SAS a fort justement accordé une attention toute particulière à des questions administratives, à la comptabilité et à son système d'indemnisation, des priorités fixées. Nous avons mis les choses en place pour chacun: pour les sauveteurs qui bénéficient maintenant d'un statut plus clair et sont assurés en conséquence, pour les sections du CAS qui n'assument plus de responsabilité civile en tant qu'employeur et pour les deux fondateurs, qui ont ainsi pu réaliser une des premières missions qui leur incombent.

Mais les procédures administratives ne sont pas la raison d'être du SAS, bien évidemment. En 2007, nous mettrons ainsi l'accent sur la formation. Quel type de formation? destinée à qui et donnée par qui? Il m'importe que nous réfléchissions en termes de variantes, que nous intégrions les solutions qui ont fait leurs preuves et que nous discutions de manière approfondie avec la base et en premier lieu avec les zones. Il ne s'agit pas de mettre au point un concept, mais bien de générer de la valeur ajoutée et de répondre aux besoins de l'ensemble des sauveteurs et du sauvetage alpin.

J'ai pris mes fonctions le 1er novembre, en succédant à Andreas Lüthi, récemment passé à la REGA. Les mots manquent pour rendre hommage au travail de Res Lüthi. Il nous appartient de continuer à bâtir sur les bases si solides qu'il a jetées !

Je remercie nos fondateurs, la REGA et le CAS, les organisations partenaires et les cantons pour le soutien qu'ils nous ont apporté et leur bienveillance, mais principalement toutes les équipes de sauveteurs sur le terrain pour leur disponibilité et leur engagement !

Long-Line vu par le SSH

Le Secours Alpin Suisse (SAS) en 2006

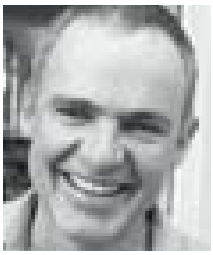

Andres Bardill
Directeur

En 2006, la direction a eu pour mission principale de mettre en œuvre les décisions des fondateurs et de répondre aux besoins des structures locales et régionales de sauvetage des sections du CAS, conformément aux dispositions édictées par le Conseil de fondation:

- Définition de l'image et du logo du SAS en tant que fondation autonome avec prise en compte des deux fondateurs, le CAS et la Rega.
- Solutions aux questions d'assurances sociales, d'imposition et de responsabilité civile au sein de l'organisation et par rapport aux fondateurs.
- Règlement de la coopération avec les fondateurs, les cantons, les organisations partenaires et les sections du CAS au niveau régional.

En 2006, nous avons organisé et mis en place le rôle d'employeur que le SAS allait jouer pour les sauveteurs en engagement et en formation. Avec l'entrée en vigueur de ces dispositions au 1er janvier 2007, le CAS est largement libéré de la responsabilité civile découlant des activités de ses stations de secours. L'emploi d'une image unifiée dans sa communication, l'exemption des impôts directs cantonaux, communaux et fédéraux auront constitué deux autres grandes projets menés à bien en 2006. En signant avec les cantons des Grisons, de Glaris et de Lucerne des conventions de prestations immédiatement entrées en vigueur, nous avons apporté une importante contribution à la capacité d'intervention et à la formation sur place et dans le cadre des cours centraux.

Dans le canton de Berne, le sauvetage est soutenu par une contribution de CHF 120 000 à la commission cantonale de sauvetage en montagne KBBK directement.

Le déménagement du secrétariat administratif au Centre de la Rega a généré des synergies qui seront mises à profit à l'avenir, toujours pour accomplir notre mission première, à savoir garantir que nos stations de sauvetage et nos sauveteurs soient prêts à intervenir en permanence. Pour ce faire, nous apportons l'appui nécessaire à leurs activités, ô combien difficiles, sur le terrain.

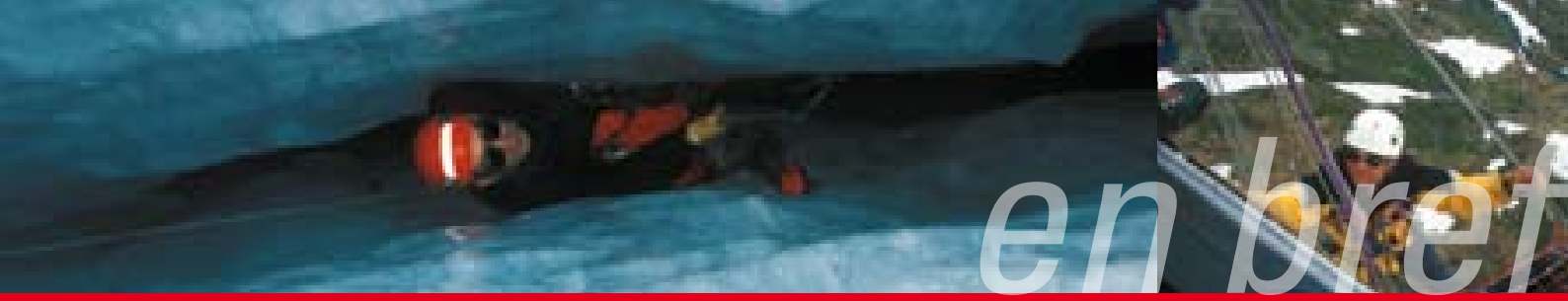

Le Secours Alpin Suisse en 2006 en bref

Personnel au 31.12.2006

– Membres du Conseil de fondation du SAS (1 président désigné par le CAS, 3 membres désignés par le CAS, 4 membres désignés par la Rega)	8
– Personnel employé au secrétariat du SAS	3,3 postes
– Zones de sauvetages du CAS	9
– Stations de secours du CAS	96
– Sauveteurs volontaires du CAS environ	2500
– Dont spécialistes du secours héliporté du CAS environ	80
– Dont équipes de chiens d'avalanches du CAS prêtes à intervenir environ	120
– Dont équipes de chiens de recherche sur le terrain du CAS prêtes à intervenir environ	50

Formation et interventions de 2006

– Interventions	477
– Dont interventions avec des spécialistes du secours héliporté	175
– Cours centraux été/hiver	2
– Cours centraux du secteur Chiens	2
– Cours de base pour spécialistes du secours héliporté	1
– Cours de répétition pour spécialistes du secours héliporté	8
– Cours pour chiens d'avalanche	6
– Cours pour chiens de recherche sur le terrain	2
– Cours de zone été/hiver	16
– Formations de chefs d'intervention et chefs des secours	6
– Appui aux cours de médecine de montagne	2

Répartition géographique du Secours alpin

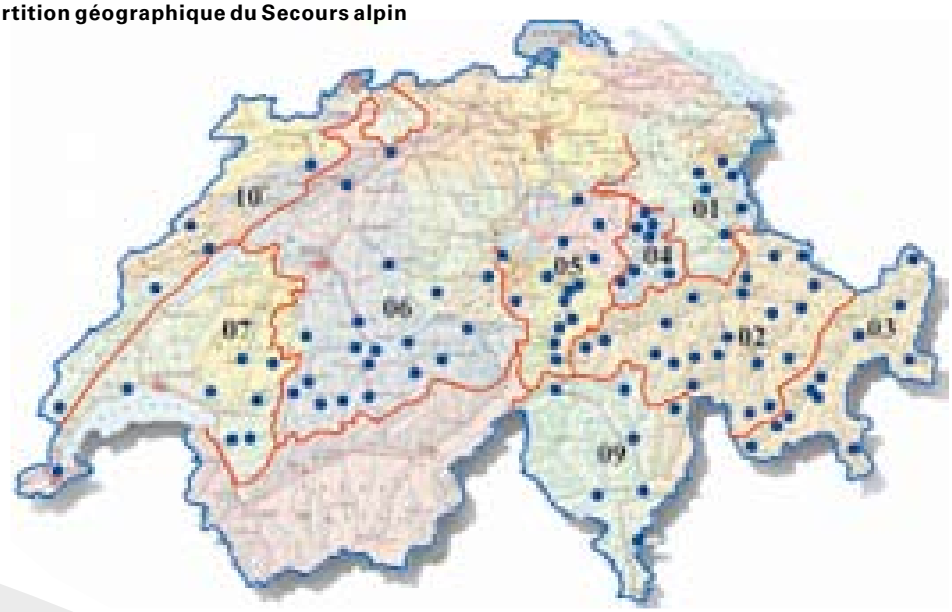

Principes de gestion

La fondation du Secours Alpin Suisse (SAS) s'engage à pleinement respecter des principes de bonne gestion de son organisation, au sens de la Corporate Governance, dont les principes et les règles figurent dans son acte de fondation, dans son règlement ainsi que dans son règlement d'organisation. Le Conseil de fondation vérifiera régulièrement la bonne application de ces textes et les révisera le cas échéant.

Conseil de fondation

Le Conseil de fondation est l'organe suprême de la Fondation du SAS. Il fixe les objectifs à long terme de la Fondation et détermine la stratégie de celle-ci. Il prend les décisions de portée politique, il décide de l'utilisation de l'actif de la fortune et il exerce la surveillance et le contrôle des organes de la Fondation.

Le président et trois membres du Conseil de fondation sont élus par le Comité central du Club alpin suisse CAS. Deux sièges sont occupés par les sections du CAS qui disposent d'une colonne de secours. Le vice-président et les trois autres membres du Conseil de fondation sont choisis par le Conseil de fondation de la Garde aérienne suisse de sauvetage (Rega). Le Conseil de fondation est ainsi paritaire, ses deux fondateurs sont chacun représentés par quatre de ses membres.

Direction

Composée du directeur, Andres Bardill, et de son adjoint, Hans Jaggi, la Direction du SAS est responsable de la conduite opérationnelle, de l'exécution des décisions du Conseil de fondation et de la répartition des missions et compétences au sein de l'organisation.

Missions et méthodes des domaines, des commissions et du conseil

Chacun des organes spécialisés du SAS, dirigé par une personne désignée par le Conseil de fondation, regroupe des spécialistes du SAS et d'organisations partenaires. Les commissions et les domaines se rencontrent régulièrement pour traiter les affaires qui leur sont attribuées par l'organe qui leur est hiérarchiquement supérieur ou par leur responsable. Les membres des commissions se voient remettre en temps utile par le secrétariat toutes les pièces et documents nécessaires.

Domaines

- Le domaine Médecine de sauvetage, dirigé par Eveline Winterberger, médecin, qui fonctionne comme organe consultatif spécialisé auprès de la direction, est également responsable du traitement des questions médicales. Il épaule la direction dans l'élaboration des lignes directrices de formation, dans la création et la mise en œuvre des contrôles de qualité, et il apporte son appui aux spécialistes médicaux dans les zones et les stations.
- Jusqu'en décembre 2006, Axel Budde était à la tête du domaine Chien. Nous avons trouvé en Markus Wey un successeur tout désigné. Chargé de la formation des chiens d'avalanche et de recherche sur le terrain au sein du SAS, le domaine assure également le rôle d'organe consultatif spécialisé auprès de la direction.
- Le domaine Technique, dirigé par Dominik Hunziker, s'occupe de toutes les questions techniques et sert d'organe consultatif spécialisé auprès de la direction en matière de technique et de doctrine d'engagement, y compris pour l'intégration de ces matières dans les cours centraux de formation.
- Dirigé en tant que projet par des spécialistes de la Rega, le domaine Sauvetage aérien s'occupe de toutes les questions de technique aérienne. La direction peut le consulter sur les thèmes de technique et de doctrine d'intervention liés au sauvetage aérien.

Conférence des responsables de zone et des présidents des associations cantonales et intercantonales de secours alpin

La Conférence se réunit en règle générale deux jours par an sous la houlette du directeur du SAS (Andres Bardill). A cette occasion, elle coordonne les interventions et la formation des zones et en assure la conduite et l'organisation en prenant des décisions et en répartissant les missions et les compétences. La présence du Président du Conseil de fondation permet d'assurer des échanges entre les structures régionales et le Conseil de fondation.

Conseil des organisations partenaires

Voici les organisations partenaires qui se réunissent sous la conduite de David-André Beeler, Président du Conseil de fondation

- Remontées Mécaniques Suisses
- Centrales des appels d'urgence sanitaire
- Organisation Cantonale Valaisanne des Secours OCVS
- Société suisse pour chiens de catastrophe REDOG
- Société Suisse de Médecine de Montagne SSMM
- Institut Fédéral pour l'Etude de la Neige et des Avalanches ENA
- Centre de compétences du service alpin de l'armée
- Association des Chefs de Sécurité et Patrouilleurs (ACP)
- Association suisse des guides de montagne ASGM

Ce conseil prépare des missions demandant un travail en réseau et encourage le partage d'informations entre ses membres.

Structures régionales du CAS

Le sauvetage alpin est historiquement issu de la structure fédéraliste et régionale du CAS, de sorte que ses structures sont conçues fort diversement. En 2006, des associations cantonales et intercantonales, dont les sections du CAS étaient des membres collectifs, ont vu le jour, tandis que des conventions de prestations étaient passées avec différents cantons. En 2007, les négociations se poursuivront avec les cantons avec lesquels de telles conventions ne sont pas encore conclues, avec l'appui des sections locales du CAS et des zones de sauvetage.

Andres Bardill, Directeur

Statistiques des interventions de 2006

Informations relatives aux interventions	2006	Nombre d'heures	2005		2004	
Total Interventions	477	8250	432	6738	381	5742
dont						
Recherches	107	4590	103	4196	102	3677
Interventions SSH	175	670	165	734	135	488
Interventions préventives	46	570	41	333	32	166
Accidents liés aux sports de montagne	69	1041	51	573	34	519
Autres interventions	76	1362	66	856	69	839
Service de piquet sans interventions	2	6	5	25	9	53
Non précisé	2	11	1	21	0	0
Informations relatives aux personnes secourues		%				
Nombre de personnes secourues	695		693		586	
Dont dégagées vivantes	624	90	616	88.9	503	86
Dont dégagées décédées	71	10	77	11.1	83	14
Randonnées alpines	149	21.4	156	22.5	139	23.7
Courses de haute montagne	124	17.8	102	14.7	119	20.3
Randonnées dans les Préalpes	76	10.9	92	13.3	68	11.6
Aucune activité	35	5.0	29	4.2	38	6.5
Parapente	25	3.6	23	3.3	20	3.4
Auto	12	1.7	4	0.6	8	1.4
Via ferrata	12	1.7	0	0.0	0	0.0
Saut à l'élastique	10	1.4	5	0.7	6	1.0
Canyoning	7	1.0	1	0.1	3	0.5
Chasse	6	0.9	5	0.7	3	0.5

Source: Secours Alpin Suisse (SAS), centre de la Rega, 8058 Zurich-Aéroport

Rot = accidents de sports de montagne

statistiques

Patienten bezogene Angaben	2006	%	2005		2004	
Avion à moteur	2	0.3	0	0.0	1	0.2
VTT	2	0.3	1	0.1	0	0.0
Planeur	1	0.1	0	0.0	4	0.7
Canoë, kayak	1	0.1	0	0.0	0	0.0
Interventions préventives	1	0.1	9	1.3	6	1.0
Autres sports estivaux	0	0.0	3	0.4	2	0.3
Remontées mécaniques	0	0.0	1	0.1	5	0.9
Moto	0	0.0	0	0.0	0	0.0
Télésiège	0	0.0	0	0.0	1	0.2
Deltaplane	0	0.0	1	0.1	0	0.0
Natation	0	0.0	4	0.6	0	0.0
Plongée	0	0.0	0	0.0	0	0.0
River rafting	0	0.0	0	0.0	0	0.0
Courses à ski	62	8.9	42	6.1	33	5.6
Ski hors piste	28	4.0	21	3.0	8	1.4
Snowboard hors piste	22	3.2	19	2.7	21	3.6
Ski conventionnel	4	0.6	6	0.9	4	0.7
Autres sports de montagne	3	0.4	8	1.2	0	0.0
Carving	3	0.4	0	0.0	0	0.0
Snowboard conventionnel	3	0.4	10	1.4	5	0.9
Autres sports hivernaux	3	0.4	0	0.0	3	0.5
Luge	1	0.1	1	0.1	1	0.2
Ski de fond	1	0.1	0	0.0	1	0.2
Escalade de cascade de glace	1	0.1	10	1.4	4	0.7

Source: Secours Alpin Suisse (SAS), centre de la Rega, 8058 Zurich-Aéroport

Rot = accidents de sports de montagne

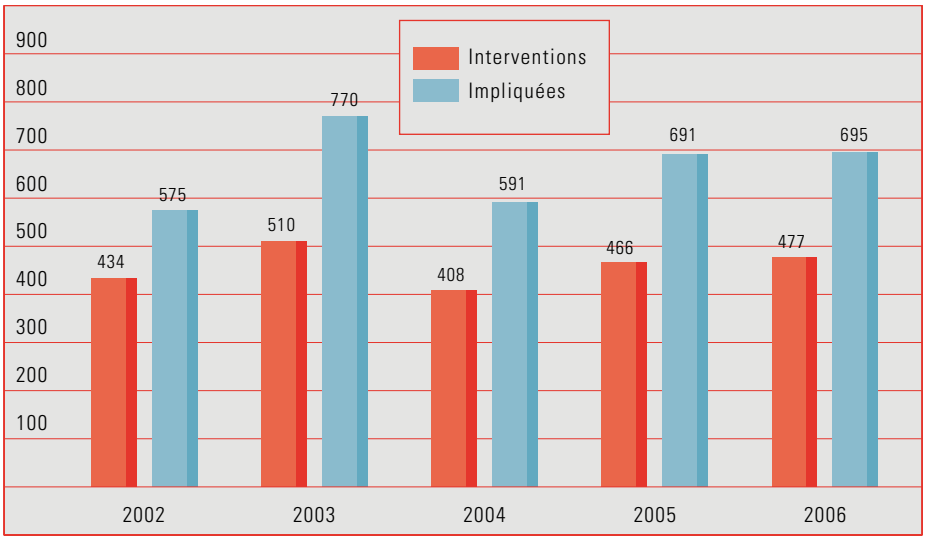

Graphique 1

S'il est comparable à celui de l'an passé, le nombre d'interventions et de personnes secourues se situe bien au-dessus de la moyenne de 416 des dernières années.

Proportion de membres du CAS : 12,8%

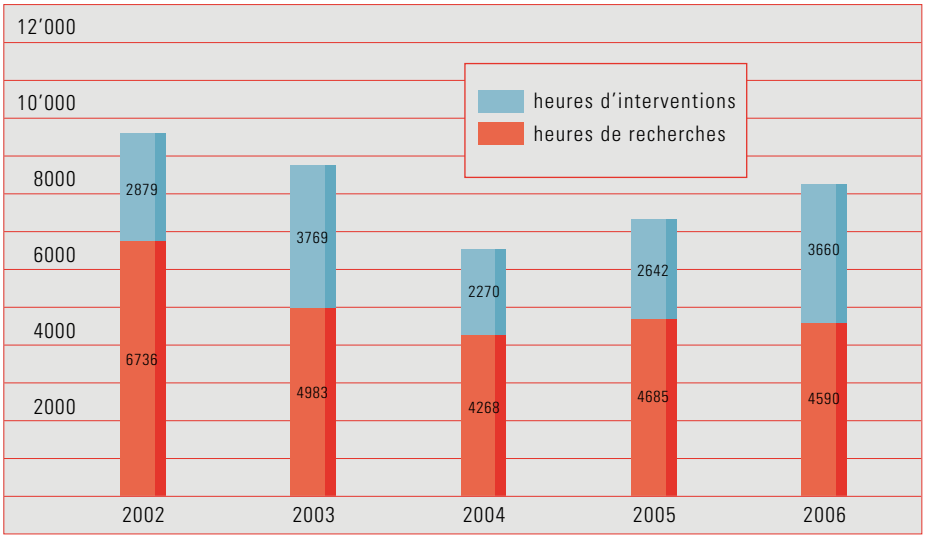

Graphique 2

Les heures d'interventions utilisées pour la recherche des personnes sont restées constantes par rapport aux années passées. Globalement, les sauveteurs ont pourtant employés plus d'heures d'interventions.

statistiques

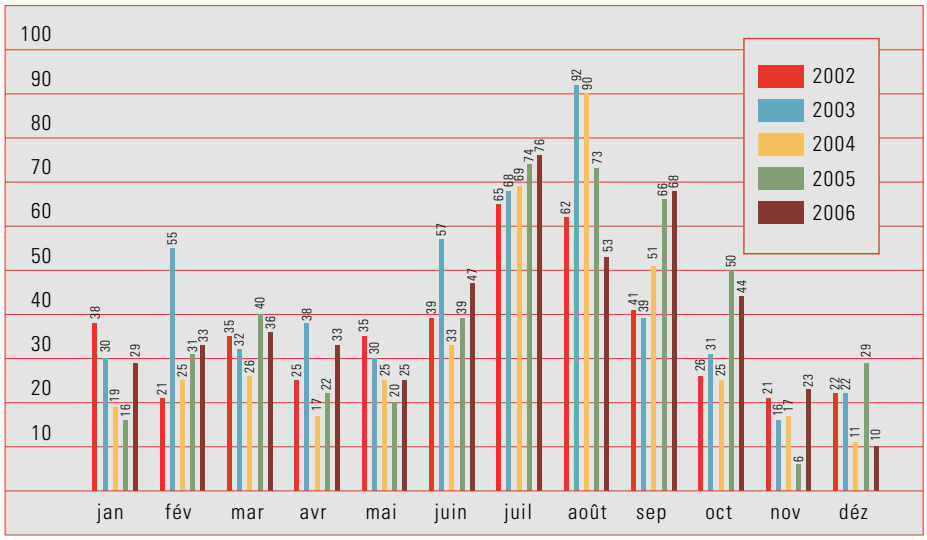

Graphique 3

Le nombre d'engagements aux mois de janvier et d'avril, deux fois supérieurs à ceux de l'an dernier en raison du temps et de l'enneigement, est particulièrement notable. De nombreuses interventions ont également dû être menées en juin et en juillet du fait des conditions climatiques. Le mois d'août a revanche été plus calme. Le mois de novembre n'a jamais été aussi actif que cette année.

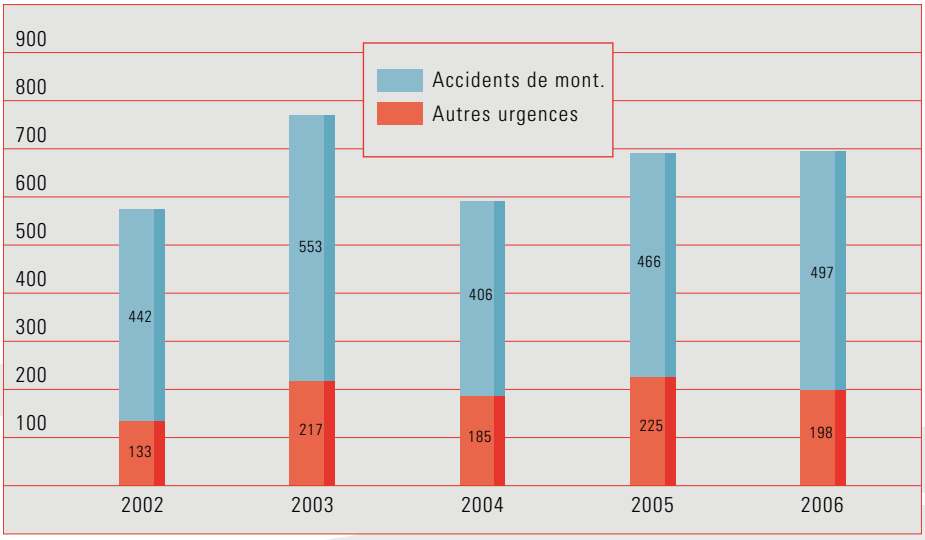

Graphique 4

Noter la proportion d'accidents liés aux sports de montagnes largement supérieure à celle d'accidents qui n'y sont pas liés.

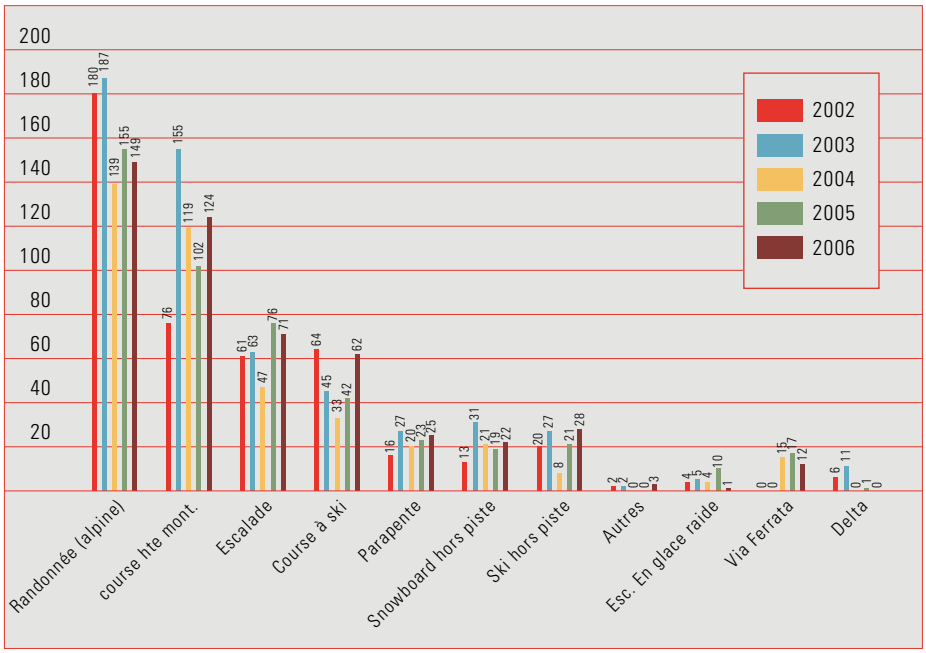

Graphique 5

Les engagements sont désormais davantage déclenchés par les sports d'hiver. On remarque une baisse des accidents de randonnée alpine mais un accroissement des accidents de courses de haute montagne. On relève pour la première fois des accidents survenus dans des via ferrata.

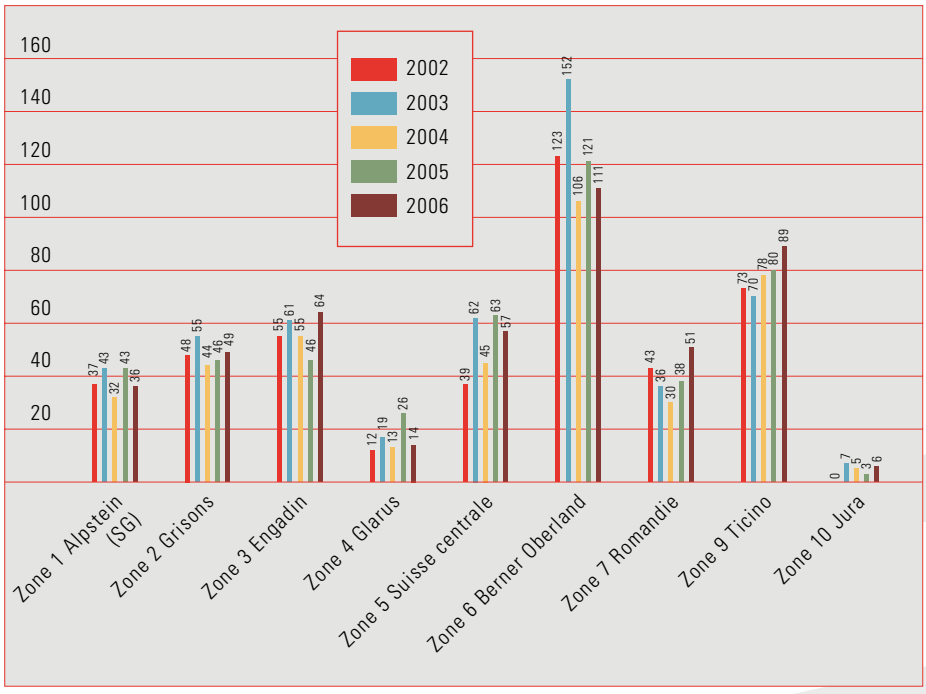

Graphique 6

Le canton des Gisons n'avait jamais connu autant d'engagements (113). Dans l'Oberland bernois, les interventions tendent à reculer alors que dans le Tessin l'augmentation se poursuit.

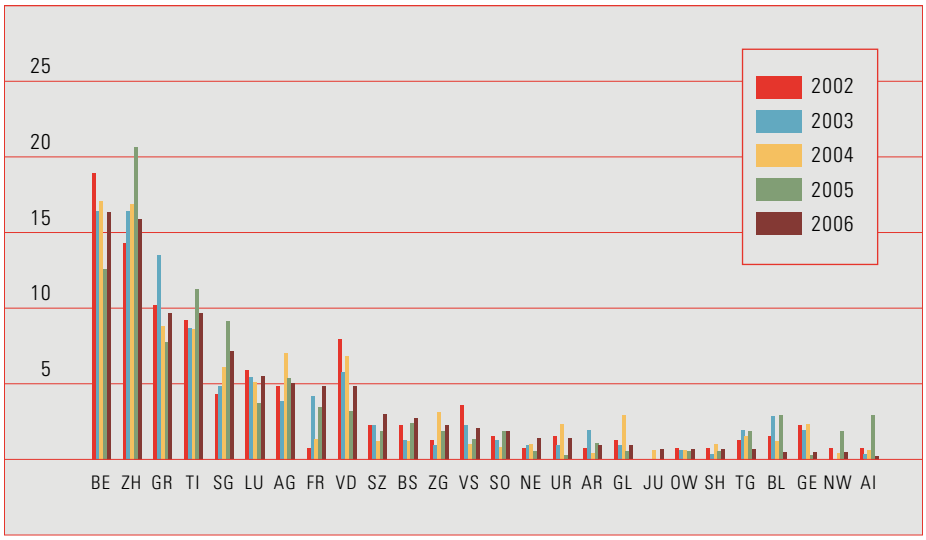

Graphique 7

Impliquées par cantons:

La tendance que les cantons les plus peuplés, Zurich, Berne, St-Gall et Argovie représentent également le plus grand nombre de sauvés se confirme.

Analyse

Il ressort de ces chiffres que le nombre d'interventions et de personnes secourues ou dégagées n'a pas notablement augmenté. Nous avons consacré quasiment le même nombre d'heures aux interventions de recherche que l'année passée, tandis que les autres activités de sauvetage (engagements SSH, préventifs et accidents de sports de montagne) ont demandé un nombre d'heures supérieur d'un tiers (graphique 2). Cela s'est également traduit par la légère augmentation du nombre de sauvetages. Les conditions climatiques de 2006 ont très fortement varié, allant jusqu'à être extrêmes.

Selon un rapport de MétéoSuisse, *l'année 2006 a été la cinquième année la plus chaude depuis le début des relevés. Seules les années 1994, 2003, 2002 et 2000 ont été plus chaudes encore. Ce rapport signale que dans la région jurassienne, les précipitations ont été anormalement élevées alors que les Alpes centrales et le sud ont connu une baisse de la pluviosité, l'ensoleillement étant supérieur à la normale.*

Ces variations météorologiques ont eu une incidence sensible sur la répartition annuelle des interventions(cf. graphique 3). Les chutes de neige hivernales ont causé davantage d'accidents (avalanches) tandis que les précipitations de l'été ont empêché les alpinistes et randonneurs de pratiquer leur activité favorite. Un mois d'août humide et frais a précédé un automne plus chaud et ensoleillé.

Cette année encore, les randonneurs en montagne sont les personnes les plus fréquemment secourues par les sauveteurs du Secours Alpin Suisse. De nombreuses personnes effectuant des courses à ski et en haute montagne ont toutefois également dû être secourues, très probablement du fait des conditions météorologiques. Pour la première fois, nous pouvons réaliser une comparaison des accidents survenus dans des via ferrata (cf. graphique 5). Nous manquons cependant de données à long terme pour proposer une analyse plus concluante.

Les activités du Secours Alpin Suisse se limitent aux accidents survenus en Suisse, hors canton du Valais. Pour la première fois cette année, nous avons mené plus d'interventions dans le canton des Grisons que dans le canton de Berne. Malheureusement le nombre d'accidents ne cesse de croître dans le Tessin. Ces chiffres pourraient résulter tant d'un tourisme tendant à être toujours plus actif que d'une mobilité accrue des pratiquants de sports de montagne.

Les statistiques du Secours Alpin Suisse permettent d'évaluer les besoins en formation dans les zones ainsi qu'en équipement de sauvetage. Seules des stations bien équipéessont capables de s'adapter à l'évolution constante de la demande et d'intervenir dans des conditions extrêmes et des lieux inaccessibles.

Hans Jaggi, Directeur administratif adjoint

Sauvetage en crevasse au Morgenhorn, BE: Le sérac a passé tout près des sauveteurs

Commentaire de la marche des affaires et du résultat du compte d'exploitation

Lorsque la Fondation fut créée en octobre 2005, son Conseil approuvait un budget prévoyant pour la première année un déficit de près d'un million et demi de francs pour les coûts d'exploitation. La Rega et le CAS se sont engagés à couvrir ce déficit, à hauteur de 90% et de 10% respectivement. Or, au moment de prendre les rênes de la direction, en février 2006, j'ai constaté que les charges et les revenus différaient de ce budget, qui, par la force des choses, avait été calculé en 2005 en l'absence d'expérience et de connaissances.

Le Conseil de fondation a dû trancher: valait-il mieux demander aux fondateurs de supporter le déficit d'exploitation porté au budget ou celui effectivement réalisé? Si le déficit atteint par les coûts d'exploitation était repris, un manque de liquidités s'en serait immanquablement suivi début 2007, le capital de fondation étant lié.

Lors de la réunion du Conseil de fondation de septembre 2006, les représentants des deux sociétés fondatrices ont dès lors décidé de verser l'apport de celles-ci sur la base du budget approuvé. Ils permettaient ainsi un revenu excédentaire. Transparence des comptes oblige, cet excédent de revenu est d'ailleurs apparent sans être diminué par des moyens comptables (tels que la constitution de réserves latentes ou sous forme de fonds prévu pour une affection particulière).

Pour ce qui est des charges, le budget a été respecté grâce à un recours au personnel aussi mesuré qu'efficace dans la formation et grâce aux synergies dégagées auprès des fondateurs.

L'excédent de revenu est de surcroît alimenté par des dons et legs auxquels s'ajoutent, d'une part, une augmentation du nombre d'interventions et des frais d'intervention et, d'autre part, la conclusion de nouvelles conventions de prestations avec les cantons des Grisons, de Lucerne et de Glaris.

Perspectives:

En l'absence de données historiques, il paraît difficile d'esquisser, sous forme de budget 2007, ce que sera la situation financière. Une difficulté qui s'explique autant par un nombre d'interventions variable, d'où un risque d'encaissement, du côté des coûts, que par l'évolution imprévisible des dons et legs, du côté des recettes.

Je remercie cordialement chacun pour l'usage respectueux des ressources disponibles et pour la future collaboration, qui demandera une utilisation ciblée et efficace des fonds et moyens à la disposition du secours alpin pour venir en aide aux personnes en détresse.

Andres Bardill, Directeur

nombres

Secours Alpin Suisse, Berne

Bilan et Compte d'exploitation

Bilan au	**31.12.2006**	**31.12.2005**
Actif	en CHF	en CHF
Actif circulant		
Liquidités	747 991	2 000 073
Titres	1 599 200	–
Créances vis-à-vis de tiers	9 605	–
Créances vis-à-vis d'organisations proches	249 754	–
Autres créances	887	54
Réserves	79 400	–
Régularisation de l'actif	39 819	–
Total Actif circulant	**2 726 656**	**2 000 127**
Total Actif	**2 726 656**	**2 000 127**
Passif	en CHF	en CHF
Capitaux de tiers à court terme		
Engagements vis-à-vis de tiers	116 283	–
Engagements vis-à-vis d'organisations proches	149 656	–
Autres engagements à court terme	37 655	–
Régularisation du passif	43 053	–
Total Capitaux de tiers à court terme	**346 647**	–
Capital de la Fondation		
Capital versé	2 000 000	2 000 000
Revenu du capital	127	–
Revenu excédentaire	379 882	127
Total Capital de la Fondation	**2 380 009**	**2 000 127**
Total Passif	**2 726 656**	**2 000 127**

Compte d'exploitation	**1.1.–31.12.2006**	**24.10.–31.12.2005**
	en CHF	en CHF
Revenu		
Dons/legs	51 586	–
Contributions des cantons	634 324	–
Contributions des fondateurs	1 488 500	–
Revenus des livraisons & prestations	1 208 220	–
Total Revenu	**3 382 630**	**–**
Charges d'exploitation		
Charges pour interventions	–779 597	–
Charges pour matériel	–198 450	–
Charges de personnel	–1 592 918	–
Autres charges d'exploitation	–427 046	–
Total Charges d'exploitation	**–2 998 011**	**–**
Résultat financier		
Revenu financier	3725	153
Charges financières	–8462	–26
Total Résultat financier	**–4737**	**127**
Revenu excédentaire	**379 882**	**127**

Annexe aux comptes annuels 2006

1. Explications et généralités

Forme juridique

Fondation selon l'article 80 ss CC

Base juridique

Acte de fondation du 24 octobre 2005

But de la fondation

La fondation a pour but de secourir les personnes en détresse. Elle s'occupe plus particulièrement du sauvetage et du secours d'urgence des personnes accidentées ou malades dans les Alpes, les Préalpes et les zones difficiles d'accès en Suisse et dans les zones limitrophes.

Fondateurs

Club Alpin Suisse CAS, Berne,
Garde aérienne suisse de sauvetage (Rega), Kloten

Organe de révision

KPMG SA, Zurich

Autorité de surveillance

Département fédéral de l'intérieur, Berne

Conseil de fondation

David-André Beeler	depuis le 01.11.06	Président *	Signature collective à deux
Andreas Lüthi	jusqu'au 31.10.06	Président *	Droit de signature radié
Franz Steinegger		Vice-président**	Signature collective à deux
Michael Caflisch		Membre*	
Luciano Fieschi		Membre*	
Dr. med. Carlo Höfliger		Membre**	
Ernst Kohler		Membre**	
Frank-Urs Müller		Membre*	Signature collective à deux
Roland Ziegler		Membre**	Signature collective à deux

* désigné par le CAS

** désigné par la REGA

Direction

Andres Bardill		Signature collective à deux
Hans Jaggi	adj.	

2. Principes de comptabilité et de présentation des comptes

La comptabilité est tenue et présentée conformément aux exigences légales (Code civil et Code des obligations).

Les chiffres de l'exercice précédent sont ceux de la période allant de la création, le 24 octobre 2005, au 31 décembre 2005.

3. Principes d'évaluation

Voici les principes appliqués à l'évaluation de l'actif :

Actif:	
Compte bancaire courant	Valeur nominale
Titres	Valeur boursière
Réserves	Coûts d'acquisition après déduction des amortissements
Autres actifs	Valeur nominale

4. Explication des postes du bilan et du compte d'exploitation

Il n'y a pas de cautionnements, garanties ou engagements de crédit-bail.

Les cotisations faites à la caisse de pension ont été intégralement décomptées et transférées avant la date du bilan. Il n'y a pas d'engagements envers la caisse de pension au 31.12.2006.

5. Contributions des fondateurs

		1.1.–31.12.2006
Club Alpin Suisse CAS	CHF	148 850
Garde aérienne suisse de sauvetage (Rega)	CHF	1'339 650
Total Contributions des fondateurs	**CHF**	**1'488 500**

6. Ventilation des contributions d'exploitation par région

Contribution d'exploitation des cantons ayant conclu une convention de prestations pour le secours alpin:

		1.1.–31.12.2006
Canton d'Appenzell Rhodes-Extérieures	CHF	10 128
Canton d'Appenzell Rhodes-Intérieures	CHF	8604
Canton de Glaris	CHF	40 000
Canton des Grisons	CHF	200 000
Canton de Lucerne	CHF	60 000
Canton de Nidwald	CHF	17 540
Canton d'Obwald	CHF	19 310
Canton de Schwyz	CHF	55 000
Canton de Saint-Gall	CHF	62 800
Canton d'Uri	CHF	27 430
Paiements conventionnels d'autres cantons	CHF	133 512
Total Contributions d'exploitation des cantons	**CHF**	**634 324**

Rapport de l'organe de révision

KPMG

KPMG SA
Audit
Badenerstrasse 172
CH-8004 Zurich

Case postale
CH-8026 Zurich

Téléphone +41 44 249 31 31
Télefax +41 44 249 23 23
Internet www.kpmg.ch

Rapport de l'organe de révision au Conseil de fondation du

Secours Alpin Suisse, Berne

En notre qualité d'organe de révision, nous avons vérifié la comptabilité et les comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe / pp 16 à 18) du Secours Alpin Suisse pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2006.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au conseil de fondation alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les normes de la profession en Suisse. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, la comptabilité et les comptes annuels sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et au règlement.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

KPMG SA

Kurt Gysin
Expert-comptable dipl.
Responsable de la révision

Ronald Schnurrenberger
Expert-comptable dipl.

Zurich, 2 février 2007

secoursalpinsuisse

Impressum

Editeur:
Secours Alpin Suisse, Centre Rega
Case postale 1414, CH-8058 Zurich-aéroport
Téléphone: +41 (0)44 654 38 38, Fax: +41 (0)44 654 38 42
www.secoursalpin.ch, rettung@alpinerettung.ch

Impression:
Stämpfli all media AG, Berne

Layout:
visu'l AG, Berne